

04 septembre 2014

Ordre du jour

- Rappel des thèmes de travail de la commission et de son fonctionnement
- Point sur les missions du Pays du Ruffécois en matière d'agriculture
- Présentation des dispositifs économiques du Ruffécois
- Présentation du dispositif ADEL TPE du Conseil Général de la Charente
- Premiers résultats de l'opération Ecodéfis portée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Développer le tourisme de jardin en Ruffécois
- Tourisme en Pays Ruffécois

Présents :

M. AUTHIER Alain (CdC Aigre ; Ligné), M. BONNET Franck (CdC Aigre ; Saint-Fraigne), M. BERNARDAUD Thierry (CdC Boixe ; Montignac), Mme GASSELING-FORGERIT Maria (CdC Aigre ; Aigre), Mme GIRARD Sandrine (CdC Mansle ; Cellettes), M. LOTTE Michel (CdC Aigre ; Verdille), M. MONROUSSEAU Christophe (CdC Val de Charente ; Saint-Martin du Clocher), Mme PERRIN Françoise (CdC Val de Charente ; Poursac), M. PICHON Bernard (CdC Val de Charente ; Ruffec), Mme PLOQUIN Monique (CdC Mansle ; Lonnes), M. SEGUINAR Claudy CdC Val de Charente ; Verteuil), M. STASIAK Jean-Louis (CdC Boixe ; Xambes), M. TESSIER Jean-Luc (CdC Boixe ; Xambes).

Excusés :

M. BONNET Michel (CdC Aigre ; Saint-Fraigne), M. CHABAUTY James (CdC Boixe ; Montignac).

Rappel des thèmes de travail de la commission et de son fonctionnement

Les thèmes de travail de la commission attractivité du territoire et croissance verte sont les suivants : économie, agriculture et tourisme (dont jardins). L'objectif est que le travail sur le développement de ces 3 secteurs se fasse de façon transversale.

Cette commission a pour objectif de définir les priorités et d'examiner les projets en lien avec une ou plusieurs de ces thématiques. Il s'agit d'un travail de fond qui est ensuite présenté en commission de synthèse, puis en comité syndical pour délibération. Elle se réunit donc en moyenne tous les deux mois, si l'ordre du jour le nécessite.

Point sur les missions du Pays du Ruffécois en matière d'agriculture

La politique du Pays du Ruffécois en matière d'agriculture s'exprime principalement au travers du programme LEADER (diversification agricole, vente directe, formations, ...).

Le thème de travail sur lequel le Pays travaille depuis longtemps est la promotion des productions agricoles du Ruffécois au travers de guides, d'évènements ou de partenariats. Aujourd'hui, cette politique doit être poursuivie en collaboration avec l'Office de tourisme du Pays du Ruffécois.

Des recherches ont été menées pour connaître les moyens de mieux identifier nos producteurs. L'une des pistes concerne la signalisation des producteurs en vente directe (et artisans d'art).

Présentation des dispositifs économiques du Ruffécois

L'aménagement et le développement économique du territoire est une compétence des Communautés de communes. A ce titre, l'intervention du Pays du Ruffécois en matière d'économie concerne plutôt la mise en place d'actions partagées à l'échelle du territoire et la coordination de dispositifs d'aides économiques en direction des TPE. L'objectif est le maintien et le développement des services locaux.

Depuis mars 2014, le Pays du Ruffécois est labellisé Atelier de la Création. Dans ce cadre, il anime et gère les dispositifs « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre » et « Coup de pouce régional aux TPE ». Ces dispositifs économiques sont mis en œuvre durant la période du Contrat avec la Région Poitou-Charentes, soit de 2014 à 2016.

La Bourse Régionale Désir d'Entreprendre

Il s'agit d'une aide à la création d'entreprise. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner les personnes désireuses de créer leur propre emploi en créant une activité artisanale ou commerciale.

L'aide, accordée directement à la personne, est comprise entre 1 000 € et 10 000 €. En Ruffécois, l'aide moyenne attribuée se situe autour de 4 000 €. Une bonification forfaitaire de 1 000 € est accordée aux femmes. Le montage technique des dossiers est délégué aux chambres consulaires. Le Pays du Ruffécois assure quant à lui l'accueil et l'orientation des porteurs de projets, la saisie et le suivi des projets, ainsi que l'animation des jurys BRDE.

Le dispositif Coup de pouce

Ce dispositif prend la suite du dispositif CORDEE TPE 2010-2013. Ce dispositif vise le soutien à la modernisation des activités artisanales et commerciales. A ce titre, il permet d'aider les entreprises qui souhaitent investir dans du matériel ou réaliser des travaux. Seules les entreprises pouvant justifier d'une activité de plus de 18 mois et n'ayant pas bénéficié de la BRDE durant cette période peuvent prétendre à ce dispositif.

L'intensité de l'aide est de 20% maximum des dépenses éligibles HT. L'aide est plafonnée à 5 000 €.

Présentation du dispositif Aide Développement de l'Economie Locale par les TPE (ADEL TPE) du Conseil Général de la Charente

La BRDE et le Coup de pouce régional aux TPE ne permettent pas de financer l'investissement des entreprises en création ou reprise. Les entreprises en création sont donc actuellement pénalisées. Par ailleurs, le dispositif Coup de pouce n'apporte pas de plus-value aux projets de développement.

Dans ce cadre, l'Etat et le Département ont mis en place une convention cadre pour que les territoires puissent intervenir sur les dossiers d'investissement des TPE, en complément du Coup du pouce pour les projets de développement et de façon indépendante concernant les dossiers de création-reprise. Il s'agit de la convention de « **Soutien des TPE du Commerce, de l'Artisanat et des Services** ».

L'objectif de ce dispositif est de compléter l'intervention de la Région en matière d'aide à l'investissement tout en incitant les entreprises à s'impliquer en matière d'emploi, d'environnement, d'accessibilité, ...

Ce dispositif aurait donc vocation à financer les TPE pour une durée de deux ans à compter de début 2015. Pour être éligibles, les entreprises devront notamment développer au moins un volet du règlement harmonisé à l'échelle du département (annexe). Un taux modulable compris entre 20 à 30% du coup du éligible serait appliqué sur la base de la réalisation de un ou plusieurs critères définis par le territoire, selon 2 cas :

- Projets de création, reprise ou développement ayant bénéficié d'une BRDE ou du Coup de pouce
 - o *dépense éligible minimum de 25 000 € HT, dans la limite de 7 500 € d'aide.*
- Projets de création, reprise ou développement n'ayant pas bénéficié de la BRDE ou du Coup de pouce
 - o *dépense éligible comprise entre 5 000 € HT, dans la limite de 9 000 € d'aide.*

Financement du dispositif

L'enveloppe nécessaire à la mise en œuvre d'un tel dispositif est d'environ 185 000 € (estimation sur la base du dispositif CORDEE TPE 2010-2013). Le financement global se répartirait de la façon suivante :

- 1 € CDC = 1 € Département
- Etat (FISAC), dans l'attente de la décision ministérielle depuis 2012 pour une demande à hauteur de 100 000 €

L'objectif serait de tester le dispositif une première année en affectant 85 000 € en 2015. Il serait proposé aux CdC et au Conseil Général un financement à parts égales. Cela permettrait notamment d'attendre la décision de l'Etat (100 000 €) et de prendre une décision en conséquence la seconde

année.

Sur la base du dispositif CORDEE TPE, l'effort financier se répartirait de la façon suivante entre les CdC la première année :

CDC VAL DE CHARENTE	48,86%	20 763,74 €
CDC PAYS MANSLOIS	19,14%	8 136,37 €
CDC DE LA BOIXE	14,98%	6 365,19 €
CDC PAYS D'AIGRE	17,02%	7 234,70 €
TOTAL	100 %	42 500 €

Des compléments d'aides financières pourront être identifiés, notamment avec la mobilisation de fonds spécifiques : L'AGEFIPH pourra intervenir sur les investissements induits par l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Les fonds européens pourront intervenir sur des investissements spécifiques répondants aux critères des fonds et programme de l'Union Européenne.

Fonctionnement du dispositif

Comme pour le CORDEE TPE, un jury parallèle à la BRDE, animé par le chargé de mission économie du pays, serait mis en place pour statuer sur les demandes. Il se réunirait en moyenne tous les deux mois et serait composé de la manière suivante :

- La Présidente du Pays du Ruffécois, 1 représentant par CDC, 1 représentant du Conseil Général, 1 représentant de l'Etat, 1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le Pays aurait en charge la coordination du dispositif, l'accueil et l'orientation des porteurs de projet vers les chambres consulaires, l'organisation des jurys. Concernant le paiement des subventions après réalisation des investissements par les entreprises, 2 possibilités :

- Soit les CdC et le CG délèguent les 85 000 € au pays qui effectue les paiements (subvention de 1,13 € /hab. pour les CdC) avec possibilité de verser un acompte au premier semestre puis le solde dès lors que l'acompte aura été épuisé. Des rapports semestriels seraient envoyés aux CdC et au CG pour faire état des paiements versés ;
- Soit les CdC versent directement les demandes de paiement. Dans ce cas, le Pays rassemble les pièces justificatives, examine les factures et transmet le dossier à la CdC concernée. Le CG n'est cependant pas favorable à ce mode de fonctionnement.

En effet, le Pays n'est plus en possibilité d'effectuer les avances de trésorerie comme c'était le cas lors du dispositif CORDEE TPE où elle émettait des titres.

Avis de la commission attractivité :

La commission attractivité a rappelé l'effet bénéfique du dispositif CORDEE TPE, similaire à celui-ci. Elle est plutôt favorable à la mise en place de ce type de dispositif, mais se demande s'il n'y a pas un risque de complexification pour les porteurs de projets. Elle rappelle également l'importance de la lisibilité de la participation des CdC auprès des bénéficiaires.

Il est rappelé que les chambres consulaires accueillent les entreprises et sont là pour faciliter la diffusion de l'information auprès des entreprises. Par ailleurs, un document de communication peut permettre de synthétiser les aides disponibles pour les entreprises sur le territoire.

La commission attractivité propose 3 critères de bonification du taux : emploi, environnement, accessibilité handicap. Si une entreprise remplit seulement le critère obligatoire : 20%, si elle remplit un critère supplémentaire : 25%, si elle remplit 2 critères supplémentaires : 30%.

Rappel : lors du comité syndical du 10 juillet 2014, il avait été précisé qu'un critère environnement devait être assorti d'une liste de référence des investissements entendus comme environnementaux.

Développer le tourisme de jardin en Ruffécois



Contexte :

Le Ruffécois accompagne financièrement depuis 1998 la création de jardins touristiques sur son territoire. Plusieurs jardins ont ainsi été créés avec des thématiques diverses. Ils constituent un des atouts touristiques du Pays et confèrent au territoire une identité propre au sein du département de la Charente

Ce réseau regroupe des jardins publics et privés qui déclinent chacun leur propre thème :

- Le jardin des Sens à Montjean : formes, couleurs, sons, textures, saveurs réelles ou suggérées, ou comment mettre ses sens en éveil. *Il n'est plus ouvert au public mais est toujours entretenu.*
- Le jardin monastique médiéval de Tusson : espace de quiétude où l'âme et le corps peuvent se ressourcer au contact de la nature (associatif).
- Les jardins de l'Argentor à Nanteuil-en-Vallée : un parc paysager des années 30 et un jardin contemporain rattachés par le canal des tanneurs.
- Les jardins éphémères de Saint-Fraigne : quand l'art contemporain s'invite au cœur des marais.
- Le parc floral J.P. Lanson de Mansle : jardin d'acclimatation de fuchsias, arboretum et collection de vivaces.
- Le jardin de la rose à Ruffec : un jardin dédié à la rose au cœur des quartiers anciens.
- Les jardins européens des Salles-de-Villefagnan : un voyage au cœur des jardins de l'Europe avec l'eau pour guide (associatif).
- Le jardin Antique de Paizay-Naudouin-Embourie : un jardin qui vous invite à découvrir l'ambiance, le décor et les plantes qui formaient l'environnement des villae.

- Le jardin du Gui de Saint-Amant de Boixe : Le gui, chargé de ses symboles « Amour, Prospérité, éternité » vous accompagne dans la découverte des plantes médicinales et potagères.

Actions menées par le syndicat de pays :

En 2001, les constats réalisés par les élus étaient les suivants :

- Ces différents jardins sont attractifs sur le plan local et départemental mais manquent de professionnalisme et présentent des niveaux de qualités disparates.
- Il n'y a pas de mise en réseau de ces sites touristiques pourtant complémentaires voire on assiste au développement d'une attitude concurrentielle.

Les élus ont ainsi souhaité que le pays accompagne ces jardins avec pour objectif de valoriser ce patrimoine unique en son genre en professionnalisant et en mettant en réseau les acteurs concernés.

Plusieurs actions ont ainsi été développées :

Développer la mise en réseau des sites par le biais d'un comité de pilotage et la mise en place d'actions communes :

- **Communication** : réalisation d'un dépliant commun de présentation des jardins depuis 2012 et pages communes dans le guide touristique du pays.
- **Signalétique** : créée en 2008 et mise à jour en 2013, elle présente à la fois chacun des jardins et l'ensemble des jardins du territoire.

Pour la signalétique comme la communication, c'est le pays qui centralise les commandes et l'ensemble des données, réalise le graphisme (pour les dépliants), sollicite les subventions, ...

- **Manifestations** : monument du mois des jardins en 2008, résidence d'artistes « les jardins » en 2011, festival « la guinguette buissonnière dans les jardins du Ruffécois » en 2012 et 2013. Le bilan du festival a été jugé très satisfaisant par les jardins et ils auraient souhaité poursuivre cette animation en 2014 mais les élections municipales n'ont pas permis la prise d'engagements fermes en temps voulu. L'expérience pourra être reconduite en 2015 si les élus le souhaitent.

Le syndicat de pays a été le porteur de projet pour le monument du mois des jardins, la résidence d'artistes « les jardins » et le premier festival avec la Guinguette Buissonnière en 2012. En 2013, le pays a coordonné l'ensemble des jardins participant de manière à libérer les fonds du contrat de cohésion pour d'autres actions.

Accompagnement technique et financier pour améliorer la qualité esthétique, environnementale et de l'accueil touristique :

- **1. Mise en place de subventions** dans le cadre des contrats régionaux et du LEADER (jusqu'à 80% d'aide en cumulant les deux) :

Dans le Contrat Régional de Développement Durable et du programme LEADER, les jardins ont été choisis comme l'une des thématiques structurantes pour le développement du territoire. Une enveloppe de 385 376€ a été consacrée aux jardins dans le CRDD 2007-2013. Sur la même période,

une enveloppe de 358 999€ a été consacrée dans le cadre du LEADER 2009-2015. Soit un total de 744 375€ de subventions mobilisées par le pays sur cet axe de développement.

L'objectif était de s'appuyer sur ce réseau de jardins pour mener un développement harmonieux du territoire. Cet objectif se déclinait en quatre thématiques multisectorielles :

○ *Développement économique :*

Le Pays souhaitait développer son attractivité touristique par l'amélioration des jardins existants (signalétique, accessibilité aux handicapés...) voire la création de nouveaux jardins. Le réseau des jardins devait aussi permettre de dynamiser le tissu économique local par un travail en lien avec les restaurateurs, les hébergeurs, les artisans d'art...

○ *Objectif environnemental :*

Le développement d'un tourisme lié au végétal pose la question de l'impact sur l'environnement du développement des jardins et espaces verts publics. Le Pays a mis en place des politiques pour accompagner les jardins existants vers une gestion plus environnementale (gestion des déchets verts, gestion de l'eau, gestion des apports chimiques...). Par la suite, le Pays souhaitait inciter ses collectivités à une gestion plus environnementale des espaces verts publics en s'appuyant sur les jardins pour favoriser un échange de bonnes pratiques et la mise en place de formations.

○ *Développement culturel :*

Le territoire du Ruffécois s'est donné pour objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. Le réseau des jardins a ainsi servi de support pour développer une programmation culturelle (spectacles, expositions, ...).

○ *Développement social :*

Depuis 2007, le Pays travaille au développement d'un réseau de jardins collectifs (jardins familiaux et jardins d'insertion) à l'échelle du Ruffécois et dont l'objectif est d'améliorer l'apport alimentaire des populations les plus démunies. Par ailleurs, les jardins touristiques et collectifs doivent aussi permettre de développer un projet d'éducation à la nutrition envers le grand public et le public scolaire (du type projet « de la graine à l'assiette »...).

• **2. Création et signature d'une charte de qualité en 2004**

Elle avait pour objectif premier d'offrir des niveaux plus équivalents en termes de qualité touristique et environnementale entre les sites et ainsi de pouvoir développer une communication commune. Cette charte de qualité commune avait été élaborée par les services du syndicat du Pays en partenariat avec les différents jardins. Elle comprend notamment des objectifs de qualité touristique, environnementaux et esthétiques. **Malgré l'accompagnement technique et financier apporté par le syndicat du Pays Ruffécois, un auto diagnostic réalisé en 2007 met en avant qu'aucun des jardins ne respecte la charte de qualité dans son ensemble.**

• **3. Accompagnement technique :**

En plus de la mise à disposition du technicien environnement du pays, les élus ont souhaité faire réaliser en 2009 une étude par un cabinet d'études avec pour double objectif d'accompagner les

jardins du Ruffécois vers le respect de la charte de qualité signée en 2004 (voire d'une charte de qualité plus précise et étoffée) et de développer la mise en réseau des jardins et leur attractivité touristique. Cette étude, pourtant subventionnée à 80% a été refusée par la majorité des jardins.

En 2011, le syndicat de pays a relancé l'idée d'une étude-diagnostic des jardins et sollicité l'école du paysage de Bordeaux. La demande était de diagnostiquer avec les différents jardins leurs points faibles ; les actions qu'ils doivent et peuvent conduire pour s'améliorer mais aussi les qualités et thématiques sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour être plus attractifs. A l'issue de l'étude chacun des jardins a reçu un document présentant :

- Un état des lieux illustré du site d'un point de vue environnemental, esthétique et touristique,
- Un diagnostic des pratiques : entretien, mise en tourisme (accueil, animations, communications), projets de développement,
- Des pistes de travail concrètes pour l'amélioration du site et sa mise en tourisme, notamment en regard de la charte de qualité des jardins du Ruffécois.

Certains des jardins ont réalisé des améliorations suite à cette étude.

Le syndicat a aussi sollicité l'ensemble des jardins en 2011 avec les objectifs suivants :

- Mettre en place d'une place de parking pour handicapé
- Réaliser d'un étiquetage complet et de qualité des végétaux des jardins
- Engager une démarche de reconnaissance des jardins pour le label « Tourisme Handicap »
- Gérer les jardins sans pesticides (avec engagement pris par délibération)

Ces objectifs avaient été fixés avec les jardins concernés et devaient être réalisés avant la saison touristique 2011. **Aujourd'hui, un seul des jardins a respecté l'ensemble de ces objectifs.**

Choix à conduire pour l'avenir :

→ **Faut-il consacrer une ligne dans le LEADER pour le développement touristique des jardins ?**

→ **Le pays/ l'OT de pôle doivent-ils continuer de créer une communication spécifique au réseau des jardins et continuer de mener des actions communes à l'ensemble du réseau (festival des jardins, ...) ?**

Proposition :

Avant de vous prononcer sur ces sujets, nous vous proposons de faire intervenir auprès de la commission et des propriétaires des jardins Stéphanie Bérussaud, chargée de mission à la DRAC en charge du label Jardins Remarquables afin qu'elle puisse présenter le tourisme de jardins en France (poids économique, fréquentation, ...) et les conditions nécessaires au développement touristique d'un jardin.

Avis de la commission attractivité :

La commission attractivité est d'accord avec la nécessité que les jardins améliorent en premier lieu la qualité d'accueil touristique et qu'en second lieu ils développent les thématiques économique, culturelle, environnementale et sociale.

Madame Auricoste et Monsieur Bonnet rappellent que les subventions devaient et doivent permettre d'atteindre un haut niveau de qualité en termes d'accueil, de détails dans leur gestion et de programme d'enrichissement des collections de végétaux en rapport avec la thématique développée au sein du jardin. Sans cela, il n'est pas possible de poursuivre la mise en tourisme.

La commission précise l'importance d'affecter une main d'œuvre qualifiée et/ou sensibilisée à la gestion de parcs et jardins, et aux critères des labels. En effet, ces espaces ne peuvent pas être gérés comme des espaces publics. A ce titre, la commune de Ruffec explique qu'elle affectera les $\frac{3}{4}$ du temps d'un de ces agents à l'entretien du Jardin de la Rose.

Elle propose que les élus de la commission visites les jardins suivants (...) afin d'apprécier quels jardins sont aujourd'hui à un niveau de qualité suffisant, de rappeler les objectifs aux autres propriétaires de jardin et de décider si un projet d'animation et de communication est envisageable pour l'été prochain. Il est également proposé que Stéphanie Bérussaud intervienne à ce moment là.

Tourisme en Ruffécois

Jusqu'à aujourd'hui, en lien avec les Offices de tourisme et les collectivités, le pays participait à la promotion touristique du territoire au travers d'actions thématiques (jardins, mégalithes, ...).

Maintenant que l'Office de tourisme du Pays du Ruffécois est créé, une nouvelle répartition des missions doit être établie entre le pays et l'Office, afin de bien définir le champ d'intervention de chacun.

A ce titre, les pistes de travail en matière de tourisme seront présentées lors de la prochaine commission.